

## CHAMPIONNAT FEDERAL DOUBLETTES HONNEUR

DATES	Les dates limites d'inscription sont fixées par chaque Comité Départemental
<b>19 septembre 2020</b>	<b>Actions des présidents de CD :</b> Date limite de transmission par courriel de l'état des engagements par département : - Au secrétariat de la Ligue AURA (daniel.pedico@bbox.fr) - à cnb.engagement@ffbsq.org
<b>23 septembre 2020</b>	Diffusion de la répartition des équipes qualifiées pour les phases district par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes
<b>27 septembre 2020</b>	<b>Phase départementale (lieux et horaires définis par les comités départementaux)</b>
<b>31 octobre 2020</b>	<b>Date limite pour valider la participation à la finale district (hors repêchage)</b>

<b>21 novembre 2020</b>	<b>Finale district</b>	<b>AUVERGNE : BOWLING DU BREZET CLERMONT-FERRAND</b>
		<b>RHONE-ALPES : BOWLING D'ANNECY</b>

<b>INSCRIPTIONS</b>	16,5 € par joueur soit 33 € par doublette (hors montant des parties)  Une facture sera transmise aux Comités Départementaux à l'issue de la phase départementale
---------------------	--

<b>DESTINATAIRE DES INSCRIPTIONS</b>	Mme ou M. les présidents des comités départementaux (ou leur représentant)
--------------------------------------	--

<b>ENGAGEMENT PHASE DISTRICT</b>	Il n'y a pas de droit d'engagement  Les frais de parties des 8 lignes éliminatoires (54,40 € par doublette) feront l'objet d'une facture qui sera transmise aux clubs le 10 octobre pour un paiement au plus tard le 31 octobre. Seule la réception du chèque aura valeur de confirmation de l'engagement. A l'issue de la compétition, une facture de 40,8 € sera transmise aux clubs ayant eu des finalistes
----------------------------------	--

<b>Listing de référence</b>	<b>Listing des catégories publié le 29 juillet 2020</b>
-----------------------------	---